

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE
POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques de la commune ;

Vu l'offre reçue de la SCI IMMOPRO ;

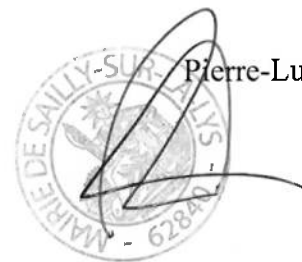
DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la SCI IMMOPRO (sise 590 rue du Fief – 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS) un bon de commande relatif à l'acquisition d'un nouveau véhicule – FIAT DUCATO - pour les services techniques, pour un montant total de **19.000€ TTC.**

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 27 avril 2026

DEC 2026_070



Le Maire,
Pierre-Luc RAVET